

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Direction d'école élémentaire Métare Rejaillère – Saint Etienne

En référence aux circulaires :

Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école

Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014

L'école est composée de 216 élèves avec 9 classes et d'un dispositif ULIS. La décharge de direction est 50%.

❖ **Les missions du poste :**

- En lien avec la circonscription, veiller à l'appropriation par toute l'équipe d'école des résultats aux évaluations nationales CP, CE1, 6ème et à leur exploitation dans le cadre de l'amélioration de la réussite des élèves ;
- Prendre en compte la difficulté scolaire au fil de l'année : impulser un calendrier, des outils, des dispositifs ;
- En lien avec le coordonnateur ULIS de l'école, organiser les inclusions des élèves en situation de handicap ;
- Veiller à l'instauration d'un climat scolaire serein pour assurer de bonnes conditions de travail, le bien-être et l'épanouissement des élèves ; accompagner les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, assurer un suivi fin et traçable des situations
- Organiser, de manière globale, les relations avec les familles : élaborer un « mode d'emploi du partenariat » à destination de chaque famille, mener une réflexion partagée en conseil d'école visant à développer la collaboration avec les parents élus et leur permettre de jouer leur rôle de représentant
- Entretenir de bonnes relations avec les collectivités et les partenaires du quartier.

❖ **Compétences attendues :**

Au regard du contexte spécifique de l'école, le directeur sera capable :

- D'entrer dans un dialogue loyal et constructif avec la circonscription, l'équipe d'école et les partenaires, notamment les familles, pour motiver et engager autour du projet d'école ;
- De proposer des solutions visant à résoudre des problèmes complexes : gestion de conflits (élèves, parents, enseignants), gestion des élèves perturbateurs, des familles éloignées de l'institution, etc.
- D'impulser une collaboration étroite entre les trois cycles de l'école
- De participer activement aux projets développés dans l'école ; d'être force de proposition, de produire et communiquer des ressources ;

❖ **Indemnités :**

- Bonification indiciaire, en fonction du nombre de classes de l'école ;
- NBI : 8 points ;
- Indemnité de sujétion spéciale de direction d'école ;
- ISAE ;
- Eventuellement indemnité REP ou REP+, en fonction de l'affectation.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande sur COLIBRIS.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention de la listes d'aptitude permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

A titre indicatif, la commission de recrutement sera composée :

- IEN de circonscription ;
- CPC de la circonscription
- Directeur d'école